N° 18. Vendredi 21 Janvier 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction, *franc de port*.

LA HAYE, 20 *Janvier*.

L'heureux anniversaire de la naissance de S. M. notre auguste Reine a été célébré hier avec les solennités d'usage. Des drapeaux aux couleurs nationales flottaient sur les principaux bâtiments publics et au faîte des maisons particulières, et le carillon de la ville a fait entendre à différentes heures de la journée les airs nationaux. Toutes les troupes de la garnison ont été passées en revue. Il y a eu à la Cour un déjeuner et un dîner de famille et le soir un grand bal-gala au palais du *Noordeinde*. Dans la soirée une illumination avait été préparée par les soins de la régence, et on a surtout admiré sur le *Voorhout*, en face du palais, le brillant effet que produisait une illumination au gaz exécutée par le directeur du gaz-courant, M. Goldsmid et à ses propres frais. Malgré l'intensité du froid une foule nombreuse circulait dans les rues, et chacun a pris part à l'allégresse que faisait naître l'heureux anniversaire de notre auguste Reine que ses bienfaits ont rendue si chère à son peuple et dont le nom est béni par tous les malheureux.

La chambre des pairs de France a terminé avant-hier sa discussion politique. L'adresse a été votée à une grande majorité. Vingt-trois boules noires seulement ont protesté contre ce résultat.

Dans la séance de la veille, M. Duchâtel s'est expliqué, sur la réforme électorale, de manière à ne pas laisser subsister d'équivoque. Le gouvernement français n'en veut à aucun prix, et autant qu'il est possible d'engager l'avenir, il tient à ne pas laisser croire qu'il songe à en faire l'objet de ses préoccupations. D'ailleurs, il engage les membres de l'une ou l'autre chambre, partisans de cette réforme, à faire usage de leur droit d'initiative et à tenter l'épreuve de la discussion. Loin de la craindre, le ministère la désire.

Cette même séance avait été marquée en outre par un discours très-remarquable du comte Beugnot. Ce pair est conservateur, mais il a un esprit élevé qui lui permet d'envisager les questions sous toutes leurs faces. Son appréciation des banquets réformistes est digne d'être étudiée. M. Duchâtel lui a répondu. Nous publions plus loin son discours.

M. le marquis d'Alton-Shée a fait un long discours sur les banquets réformistes, mais il s'est montré plus modéré que de coutume, et sa parole n'a pas excité le moindre murmure.

La *Presse* a essayé à deux reprises d'accréditer le bruit que des dissentiments intérieurs s'étaient glissés au sein de la commission de l'adresse. Le *Conservateur* déclare cette version complètement fausse. Il paraît que tous les membres de cette commission s'étaient promis le secret et qu'ils l'ont fidèlement gardé.

Le *Times* s'occupe, dans son n° du 17, de la correspondance diplomatique qui a été échangée entre le cabinet grec et le ministre britannique à Athènes, correspondance que nous avons publiée dans le n° du *Journal de La Haye* du 18 de ce mois. Le *Times* n'hésite pas à blâmer sévèrement le langage tenu par le représentant de la Grande-Bretagne dans cette circonstance.

« Nous voudrions, dit-il, pour l'honneur du pays et des ministres de la reine, que cette correspondance ne fût qu'une méchante invention de nos ennemis; car nous avons rarement lu un document émané du gouvernement d'un Etat européen qui fût plus contraire à la dignité du pays au nom duquel il est envoyé, et plus blessant pour le gouvernement auquel il est adressé. Malheureusement il n'y a que trop lieu de craindre que cette dépêche ne soit une production réelle du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, et comme elle a été d'abord publiée dans les journaux de l'opposition grecque, nous ne pouvons guère douter que cette publication ne doive être attribuée au zèle indiscret du ministre britannique à Athènes qui est infatigable pour trouver les moyens de blesser la cour auprès de laquelle il est accrédité. »

Après avoir rapporté sommairement les faits relatifs à l'insurrection de Grivas et à l'assistance que lui a donnée le consul britannique à Prevesa, faits qui avaient donné lieu à des remonstrances de la part du cabinet hellène, le *Times* publie la dépêche remise par sir Edmond Lyons à ce cabinet au nom du gouvernement britannique; puis il continue ainsi :

« Nous n'avons pas besoin d'examiner jusqu'au quel point les accusations sérieuses, (articulées dans la dépêche de lord Palmerston contre le gouvernement grec) sont fondées. Nous admettons même que la Grèce est en ce moment dans l'état signalé par lord Palmerston et sir Ed. Lyons. Mais nous croyons, et le public partagera notre opinion, qu'*aucune* circonstance ne peut justifier un pareil langage dans la bouche d'un ministre d'Angleterre parlant des affaires intérieures d'un autre pays. Notre consul est accusé d'avoir donné asile à un rebelle; lord Palmerston répond en niant le fait, mais il ajoute une justification formelle de la rebellion, et tout ce que son esprit d'hostilité peut lui suggérer pour insulter le gouvernement grec et augmenter le mécontentement du peuple grec. Cette dépêche est une excitation directe à la révolte. C'est une violation, non seulement des règles de la courtoisie et de tout le décorum qui doivent présider aux relations officielles, mais encore des droits des nations; et nous rougissons en songeant que cet incroyable déploiement d'arrogance et d'impertinence de langage ait été fait contre le plus faible et le plus jeune des Etats de la chrétienté et qu'il se soit révélé au monde sous le nom de la reine Victoria et du peuple britannique. Cette affaire touche à notre caractère public. Ici, en Angleterre, nous pouvons rire d'un amphigourique ou d'une réponse impertinente, et tout le monde retombe sur son auteur, si c'est par hasard un ministre d'Etat qui oublie comment un gentilhomme doit écrire. Mais ces dépêches publiques adressées aux cours étrangères sont censées avoir reçu l'approbation du souverain et la sanction du pays, il ne faut donc pas qu'elles soient défigurées par des vulgarités de querelleur ou par des emportements de fanfaron.

Comme principe général et bien établi de droit public, nous convenons qu'un gouvernement étranger n'est jamais excusable, quand il veut embrasser les intérêts d'une opposition et faire une guerre plus ou moins ouverte aux ministres d'un Etat auprès duquel il a un ambassadeur accrédité, il l'est bien moins encore quand il proclame ouvertement ses sympathies pour des rebelles et sa haine envers le gouvernement contre lequel ils conspirent; personne ne peut douter un instant que si une dépêche du genre de celle que nous venons de reproduire avait été adressée à un des gouvernements plus puissants de l'Europe, le ministre qui l'aurait remise n'eût reçu le jour même ses passeports.

En réalité, toute l'Europe comprend que la cause de ce langage étrange est moins dans une sollicitude exagérée pour la liberté de la Grèce que dans une amère hostilité contre ces autres influences auxquelles la dépêche fait ouvertement allusion, et dans la conviction plus amère encore que la politique absurde à laquelle sir E. Lyons a volontairement servi d'instrument a ruiné complétement l'influence britannique à Athènes, en Grèce.... Lord Palmerston a faussement appris au roi Othon à regarder l'Angleterre comme son ennemie personnelle, et a par conséquent forcé les ministres de ce souverain à chercher un appui ailleurs.

..... M. Glakaris annonce dans sa réponse que l'intention du gouvernement hellène est d'en appeler à tous les Etats de l'Europe *qui ne sont pas moins fidèlement informés de la situation des affaires en Grèce que le gouvernement de S. M. britannique*. Quelle que soit l'opinion que l'on se fasse sur les circonstances dont il s'agit, il ne peut y avoir parmi les nations civilisées qu'une manière de voir sur le ton, la forme et le fond de cette dépêche. Elle provoquera la juste censure de l'Europe; et autant qu'il est en nous, nous répudions et désavouons un système de notes diplomatiques qui est de nature à faire manquer l'objet que l'on a en vue, à ébranler le trône de Grèce, à paralyser notre juste influence et à faire redouter et déserter l'Angleterre au lieu de la faire aimer et respecter. »

Nous avons annoncé que le duc de Saldanha, ministre des affaires étrangères en Portugal, avait dénoncé aux représentants des trois cours, comme désormais sans objet, le protocole du 21 mai.

Les trois envoyés ont répondu à cette notification, chacun de son côté. Les réponses de MM. de Varennes et de la Farre-Ayllon, représentants de France et d'Espagne, sont banales et se bornent à un accusé de réception et à des témoignages de bon vouloir. Celle de l'envoyé anglais, sir Hamilton Seymour, présente seule une réserve importante et ainsi conçue :

« Vous m'informez que les cortès étant ouvertes, le protocole du 21 mai se trouve dès à présent complètement exécuté, d'après l'opinion de S. M. T. F. Je dois vous faire observer que je ne suis pas en mesure d'indiquer à V. Exc. (au duc de Saldanha) jusqu'à quel point cette opinion se trouvera d'accord avec celle du gouvernement de S. M. B.

» Quant aux actes qui ont précédé l'ouverture des cortès, il n'est pas probable que l'opinion du gouvernement de S. M. sur ce point me soit transmise avant que de nouvelles communications aient été échangées avec les cabinets de Paris et de Madrid. »

Le gouvernement autrichien vient de prendre une mesure qui a été généralement approuvée. Elle est relative aux emprunts privés avec émission d'obligations et remboursables par loterie. Le nombre de ces emprunts, qui favorisaient les spéculations des banquiers et qui par l'appât de quelques gains considérables propageaient la manie des jeux de Bourse jusque dans les plus basses classes, attendu que le prix des billets était très-modique, avait démesurément augmenté dans les derniers temps. En vertu d'une ordonnance récente, la plus petite valeur de ces titres est fixée à 100 fl., monnaie de convention, et ils doivent porter le nom du propriétaire.

On écrit de Carlsruhe que le comité chargé d'examiner le meilleur moyen de venir au secours des établissements industriels en souffrance, a recommandé au gouvernement de garan-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 21 JANVIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE V.

Le lendemain de la rencontre d'Olivier Raimond et de Gerald, sa mère, ainsi qu'il l'avait annoncé au neveu du vétéran, donnait une matinée dansante.

Mme la duchesse de Senneterre, par sa famille et par ses alliances, appartenait à la plus ancienne et à la plus illustre noblesse de France; quoique sa fortune fût médiocre et sa maison petite, Mme de Senneterre donnait chaque printemps quatre ou cinq bals de jour, peu nombreux mais très-élégants et très-choisis, dont elle et ses deux jeunes filles faisaient les honneurs avec une grâce parfaite. M. le duc de Senneterre, mort depuis deux ans, avait eu sous la Restauration la plus haute position.

Les trois fenêtres du salon où l'on dansait s'ouvraient sur un beau jardin; le temps était magnifique; entre deux contredanses, plusieurs personnes, hommes et femmes, se promenaient ou causaient à travers les allées, çà et là bordées d'arbustes en fleurs.

Quatre ou cinq hommes, abrités par un massif de lilas, s'entretenaient de ces mille riens dont se composent généralement les conversations mondaines.

Parmi ce groupe, deux personnes méritaient d'attirer l'attention.

L'une d'elles, homme de trente ans environ, déjà obèse, à l'air à la fois suffisant et indolent, dédaigneux et gonflé de soi, à l'œil couvert et presque éteint, s'appelait M. le comte de Mornand. Son nom avait été prononcé la veille chez le commandant Bernard, lorsque Olivier et Gerald évoquaient leurs souvenirs de collége.

M. de Mornand occupait, on l'a dit, à la chambre des pairs, un siége héréditaire.

L'autre personnage, ami intime du comte, était un homme de trente ans aussi, de haute taille, maigre, osseux, anguleux, légèrement voûté, déjà chauve; sa petite tête plate, son œil à fleur de tête, presque toujours légèrement injecté de sang, donnait à sa physionomie un caractère fort analogue à celui du vautour. Il se nommait le baron de Ravil. Quoique ses moyens d'existence fussent problématiques, eu égard à l'espèce de luxe qu'il affichait, on recevait le baron dans le meilleur monde, auquel il tenait d'ailleurs par sa naissance; jamais intrigant (en donnant à cette épithète, toutes ces conséquences, des plus basses aux plus audacieuses), jamais intrigant ne déploya une plus cynique effronterie, une fourbe plus impudente.

— Avez-vous vu le *lion* du bal? — disait à M. de Mornand l'un des interlocuteurs du groupe dont nous avons parlé.

— J'arrive à l'instant, — répondit M. de Mornand, — j'ignore de qui vous voulez parler.

— Et parbleu du marquis de Maillefort.

— Ce maudit bossu! — s'écria M. de Ravil. — Allons... c'est bien à lui, cette matinée était d'un terne, d'un ennui assommant, le marquis va égayer un peu tout cela par sa bouffonne présence.

— Que diable peut-on venir faire dans le monde quand on est bâti de la sorte? — dit M. de Mornand? — Ce pauvre marquis devrait avoir au moins la conscience... de sa bosse.

— C'est singulier; — reprit un autre, — de temps à autre le marquis apparaît dans le monde... pendant quelques semaines... et puis soudain il disparaît.

— Je le soupçonne fort d'être faux monnayeur et de venir ainsi de temps à autre écouler le produit de son ingénieuse industrie, — dit M. de Ravil. — Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'un jour, chose incroyable... inouïe... il m'a prêté au jeu un billet de mille francs... que je ne lui rendrai jamais... D'abord il devait être faux... Et puis cet impertinent bossu m'a dit en me le prêtant : *Ça m'amusera de vous redemander souvent ces mille francs-là, baron!* Qu'il soit tranquille... il s'amusera longtemps.

— Plaisanterie à part, le marquis est un homme singulier... — dit un interlocuteur, — la vieille marquise de Maillefort, sa mère, lui a laissé une belle fortune, et l'on ne sait ce qu'il en fait, car il vit très-modestement.

— Je l'ai vu autrefois, assez souvent, chez cette pauvre Mme de Beaumesnil.

— A propos, — dit un autre, — vous savez qu'on la dit à toute extrémité?

— Madame de Beaumesnil?

— Certainement; elle doit être administrée dans la journée; c'est du moins ce qu'on a répondu à Mme de Mirecourt qui, en venant ici, s'était arrêtée à la porte de l'hôtel de Beaumesnil pour avoir des nouvelles.

— Pauvre femme! c'est mourir jeune encore.

— Et quelle immense fortune aura sa fille! s'écria M. de Mornand; — ce sera la plus riche héritière de France, et orpheline par dessus le marché... quel morceau!...

En disant ces mots, les yeux de M. de Mornand rencontrèrent ceux de son ami de Ravil.

Tous deux tressaillirent imperceptiblement, comme si une idée subite leur était venue; d'un seul regard, ils s'étaient compris.

— La plus riche héritière de France!

— Une orpheline!

— Et une fortune... territoriale... encore! — s'écrièrent les trois autres interlocuteurs avec un naïf accent de convoitise.

Puis, l'un d'eux reprit sans remarquer l'échange de regards significatifs qui avait lieu entre M. de Mornand et son ami :

— Et quel âge a-t-elle, Mlle de Beaumesnil?

— Quinze ans à peine, — dit M. de Ravil; — et puis si laide... si chétive, — ajouta-t-il avec intention.

— Diable! *chétive*... n'est pas désavantageux... au contraire, — dit l'un des causeurs d'un air judicieux et réfléchi.

— Ah! elle est très laide, — reprit un autre en s'adressant à de Ravil, — vous l'avez donc vu?

— Pas moi; mais une de mes tantes... a vu cette petite au couvent du *Sacré-Cœur* avant que Beaumesnil l'emmenât en Italie... — par ordonnance des médecins...

— Pauvre Beaumesnil, mourir à Naples d'une chute de cheval!...

— Et vous dites, mon cher, — reprit l'interlocuteur de M. de Ravil, pendant que M. de Mornand semblait de plus en plus pensif, — vous dites que Mlle de Beaumesnil est fort laide?

— Un vrai monstre... je ne sais pas même si elle ne tombe pas du haut-mal, — continua de Ravil avec une affectation de dénigrement très marquée; — par là-dessus... poitrinaire... puisqu'après la mort de Beaumesnil, le médecin qui les avait accompagnés à Naples a déclaré qu'il ne répondait de rien, si Mlle de Beaumesnil revenait en France. Elle est poitrinaire au dernier degré, vous dis-je... au dernier degré!

— Une héritière poitrinaire? — reprit un autre d'un air à la fois friand et alléché; — mais c'est ce qu'il y a au monde de plus délicat, de plus recherché.

— Pardieu... je vous comprends, c'est évident cela, — reprit de Ravil, — mais il faut au moins qu'elle puisse vivre jusqu'à ce qu'on l'épouse... tandis que, très probablement, Mlle de Beaumesnil ne vivra pas; elle est condamnée : je l'ai entendu dire par M. de la Rochaiguë, son plus proche parent... il doit bien le savoir, puisqu'il hériterait d'elle.

— Peut-être aussi à cause de cela, voit-il tout en beau.

— Quelle chance pour Mme de la Rochaiguë qui aime tant le luxe, les fêtes [illegible]...

— Oui, chez les autres.

— C'est étonnant, — reprit un des interlocuteurs, — il me semble que j'avais entendu dire que Mlle de Beaumesnil ressemblait à sa mère... qui a été une des plus jolies femmes de Paris.

— Cette héritière est d'une laideur atroce, — reprit de Ravil, — je

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

... ent d'un intérêt de 4 p. c. aux créanciers, pendant 10 an... passif des trois établissements s'élève à 5 millions ...

La chambre des députés de Bade a été saisie, dans sa séance du 14, d'une proposition pour l'abolition de la peine de mort et d'une proposition destinée à améliorer la situation de l'industrie nationale en lui assurant une protection plus efficace contre la concurrence étrangère. Cette dernière proposition a été développée par son auteur, le député Helmreich, et la chambre en a voté la prise en considération.

Nous avons déjà fait connaître les réflexions que la soumission d'Abd-el Kader à la France a suggérées aux journaux anglais. Il n'est pas sans intérêt de connaître l'opinion du *Morning-Chronicle* qui passe pour être l'organe de quelques membres du cabinet whig sur la translation d'Abd-el-Kader dans une prison d'Etat. Voici comment s'exprime le *Morning-Chronicle* :

Le gouvernement français paraît vouloir décidément trouver quelque prétexte pour refuser de ratifier la convention par laquelle Abd-el-Kader s'est rendu au général Lamoricière ; mais la chose est difficile. Le duc d'Aumale ayant sanctionné cette convention et engagé sa parole pour en garantir l'exécution, on craint que S. A. R. ne se croie offensée par ce désaveu et ne résigne le gouvernement de l'Algérie. Il en est de même du général Lamoricière, qui pourrait se sentir blessé de la violation de la convention conclue par lui, et dans son ressentiment non seulement résigner son commandement, mais, comme membre de la chambre des députés, se ranger du côté de l'opposition et devenir ainsi un adversaire redoutable du gouvernement. Si ce dernier désire agir avec droiture et loyauté, il doit, coûte que coûte, ratifier le traité, ce qui, au bout du compte, nous paraît être certainement le parti le plus sûr comme le plus honorable. Il est sans doute absurde de supposer qu'Abd-el-Kader pourrait devenir un instrument entre les mains de l'Angleterre pour susciter une nouvelle guerre à la France. Il est certain que l'Angleterre n'a pas cette intention et qu'elle ne voudrait même pas se servir d'un pareil instrument. Au reste, elle est fort indifférente sur le sort d'Abd-el-Kader, et ne s'y intéresse que parce que ce chef arabe est devenu un personnage historique. La crainte que pourrait inspirer la conduite de l'Angleterre à ce sujet n'est donc qu'un simple prétexte.

La véritable cause de l'embarras et des hésitations du gouvernement français, c'est plutôt la certitude qu'a le gouvernement que, de quelque manière qu'il s'y prenne, l'opposition trouvera le moyen de s'en faire une arme contre le cabinet. Si Abd-el-Kader est autorisé à se rendre en Egypte ou en Syrie, l'opposition ne manquera pas de se récrier sur ce que l'ennemi de la France se trouve en liberté et maître de rentrer en Algérie dès que bon lui semblera ; si on le retient en France, l'opposition jettera les hauts cris avec plus de raison encore contre les ministres pour avoir désavoué le duc d'Aumale et le général Lamoricière et violé la bonne-foi vis-à-vis Abd-el-Kader. Quoiqu'il en soit, la difficulté a été trouvée si grande que le gouvernement a décidé de temporiser pour gagner du temps, afin de se soustraire par un subterfuge à l'exécution du traité. Bien qu'il n'y ait pas lieu de supposer que le pacha d'Egypte refuse d'admettre chez lui Abd-el-Kader, le gouvernement français a cependant envoyé en Egypte un agent avec des instructions secrètes, dans le but ostensible de demander à Mehemet-Ali l'hospitalité pour l'émir arabe.

En même temps on nous représente Abd-el-Kader comme on ne peut plus charmé de la réception qu'il a reçue en France et désireux de voir Paris. Un journal de cette capitale a même déjà annoncé que non seulement le malheureux émir allait être exposé aux regards des Parisiens émerveillés, mais qu'il avait été décidé dans un conseil des ministres de l'enfermer ensuite dans une forteresse du Nord de la France et que dans aucun cas on ne permettra qu'il se rende en Egypte. Il serait superflu d'ajouter qu'une pareille marche serait peu digne de la France et même peu honorable pour l'Europe en général. Il serait vraiment à regretter que la civilisation tant vantée de la France n'eût pas appris à cette nation qu'il est honorable de tenir sa parole et de mettre à exécution les engagements pris par ses agents.

On écrit de Vienne, le 12 janvier à la *Gazette de Breslau* :

« Les dispositions militaires que prend le gouvernement commencent à préoccuper beaucoup la haute société, et l'on y discute les résultats qui peuvent surgir de tous ces préparatifs. Les achats de chevaux, qui viennent d'être faits, s'élèvent à la somme énorme de 1,500,000 florins. Le nombre des chevaux que l'on compte acheter sera de 10 à 12,000. L'administration générale de la guerre fait diriger des quantités considérables de munitions sur l'arsenal de Goritz et sur celui de Bude, qui ont été dégarnis pour approvisionner l'armée autrichienne de la Lombardie. »

L'empereur, dit une autre lettre, a écrit de sa propre main une lettre, dans laquelle il déclare le royaume lombardo-vénitien en état de révolution, et invite les autorités supérieures à prendre les mesures nécessaires pour y rétablir l'ordre et la tranquillité.

De la correspondance échangée entre lord Palmerston et le cabinet de Washington, que nous avons publiée lundi dernier, le *Journal des Débats* conclut que l'Angleterre se prépare à faire encore un pas dans la carrière de liberté commerciale où elle s'est si résolument engagée depuis deux ans. Ce nouveau pas sera décisif, car il ne s'agit de rien moins que de modifier, on dit même de rappeler complétement ce fameux acte de navigation auquel le parti protectionniste fait honneur de la supériorité maritime de l'Angleterre. De longues discussions dans la presse et dans le parlement, plusieurs enquêtes ordonnées et dirigées par la chambre des communes ont conduit à ce résultat, et malgré les réclamations violentes des intérêts individuels, malgré les préjugés populaires qui croient qu'on ne peut toucher à cette arche sainte sans mettre en péril la puissance de la Grande-Bretagne, le ministère whig a annoncé l'intention formelle de modifier tout le système des lois qui régissent la navigation anglaise.

Par suite de la baisse des fonds français à la dernière bourse de Paris, et de quelques faillites déclarées à Paris (entre autres celles de la maison de banque, M. Bass), l'aspect défavorable du marché que l'on remarquait depuis quelques jours dans les fonds hollandais, continue et le cours de ces fonds a de nouveau éprouvé un mouvement de baisse. En général il s'est fait assez d'affaires dans ces valeurs.

Tous les fonds étrangers, sans exception, ont éprouvé ce mouvement rétrograde, et les espagnols, avec peu d'affaires, étaient en général plus offerts.

Dette espagnole.

Nous avons sous les yeux l'exposé des motifs qui accompagne le projet du budget pour 1848, présenté aux cortès par M. Bertran de Lis, ministre des finances, dans la séance du 28 décembre.

Ce document a une grande importance pour les créanciers de l'Espagne : il prouve que l'homme éminent qui est préposé à la direction de sa fortune, en connaît toutes les ressources, et qu'il les fera valoir pour asseoir le crédit public sur des bases solides. Il démontre par des chiffres, combien la tranquillité intérieure a développé rapidement les sources de tous les revenus. Entr'autres le budget des voies et moyens de 1845 portait à 135 millions le produit du tabac, il y figure aujourd'hui pour 160 millions ; le sel montait à la même époque à 33 millions, depuis qu'il est entre les mains du gouvernement il donne 100 millions.

Nous regrettons de ne pouvoir transcrire en entier le discours du ministre. Il y fait preuve de connaissances profondes en matière de finances, comme en matière d'économie politique ; il serait utilement lu par maint homme d'état. « Vous » voyez en résumé, dit le ministre espagnol aux cortès, que le » chiffre des dépenses excède celui des recettes de R. 255,189,961 » Comment couvrir ce déficit? par des économies. Un gouver- » nement sage, avant d'entrer dans la voie de nouvelles impo- » sitions, doit réduire ses dépenses au stricte nécessaire, et » avant d'avoir recours aux emprunts, il doit relever son crédit.

» Je vous propose donc de réduire le chapitre de la guerre de 69 millions ; celui de la marine de 37 millions, celui des finances de 48 millions, celui des affaires étrangères de 15 millions, celui du commerce de 22 millions : la classe passive ne sera calculée que sur neuf mois, et le clergé supportera une diminution de 18 millions sur une dotation de 127,877,629.

» Le gouvernement sait qu'il ne remplit pas toutes ses obligations en payant exactement la rente 3 p. c. : car les autres rentes, tant intérieures qu'extérieures dues par l'état, sont en souffrance depuis longtemps : l'équité exige qu'un règlement de toute la dette intervienne prochainement : à cette fin un projet de loi vous sera présenté dans la session actuelle : de ce chef déjà il est porté 40 millions à l'article 11. »

Voici le budget des dépenses pour 1848 :

Chap. 1	Dotations de la reine		45,900,000
2	Le corps législatif		1,294,380
3	Affaires étrangères		9,480,000
4	La justice		17,440,000
5	Guerre		298 370,000
6	Marine		63,000,000
7	Finances		218,043,000
8	Classe passive neuf mois		119,119,000
9	Restitutions et rappels		97,147,000
10	Traitement de la direction des finances	12,960,000	126,979,987
	Intérêts de la dette	114,769,987	
11	Réglement de la dette		40,000,000
12	Traitement et frais du ministère de l'intérieur		58,320,000
13	» » » du comm.	44,660,000	59,060,000
	Amortissement de l'emp. de 206 mill.	15,000,000	
14	Clergé		127,877,629

Nouvelles d'Amérique.

Nous avons reçu par le steamer de poste l'*Hibernia*, arrivé dimanche soir à Liverpool, des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 2 janvier. La crainte de voir réexporter une trop grande quantité de numéraire en Angleterre a occasionné une ... panique à New-York. En un seul jour, quatre maisons de banque, ayant une circulation de près de 500,000 dollars (1,200,000 fl.), ont suspendu leurs payements. Leur actif en numéraire se composait, au moment de leur suspension, de 700 dollars.

La candidature du général Taylor à la présidence des Etats-Unis semble gagner beaucoup de terrain.

Les débats du congrès n'ont offert que peu d'intérêt. Au sénat, le bill autorisant le gouvernement à accepter les services de 20,000 volontaires n'a passé qu'à une voix de majorité.

Quelques jours avant le départ de l'*Hibernia* pour l'Angleterre, les remises continuelles en espèces expédiées à Londres et à Liverpool ont produit une véritable panique à New-York. Voici ce que nous lisons sur ce sujet dans le *New-York Herald*,

« Wallstreet (le quartier des banques) a été en proie toute la journée à une agitation fiévreuse en conséquence de l'empressement des porteurs de billets pour en obtenir le remboursement en espèces. Un grand nombre n'ont pu parvenir, de là l'agitation. Les courtiers ont racheté tant qu'ils ont eu de fonds, mais ensuite ils ont fini par refuser le bon papier aussi bien que le mauvais, il y a eu pour environ 2 millions de dollars de racheté. Au plus fort de la panique on a annoncé que les banques de James, de Francklin, des marchands du comté de Chantauque et de l'Atlas avaient suspendu leurs payements ; on a fait les billets de ces banques jusqu'à 50 p. c. de perte, et même à ce taux on les plaçait difficilement. La circulation de ces banques était de 498,371 dollars ; elles avaient en espèces en tout 700 dollars. »

Le *New-York Herald* ajoute que ces suspensions sont une bonne fortune pour les actionnaires de ces établissements, mais qu'elles constituent une véritable escroquerie au préjudice des preneurs de bonne foi.

Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que le congrès mexicain siégeait encore à Queretaro, et qu'il s'occupait de l'organisation de ... à 20,000 hommes par décret législatif. Le *Moniteur* assure que Paredès, de concert avec le père Jarautha, célèbre chef de guérillas, a résolu d'appeler l'intervention de l'Europe dans les affaires du Mexique.

Suivant un bruit rapporté par les journaux de New-Orléans, le congrès mexicain aurait fait proposer au gouvernement des Etats-Unis d'ouvrir par commissaires délégués, à la Havane, des négociations pour traiter de la paix.

Le courrier de Queretaro a apporté une protestation de lord Palmerston contre la perception forcée d'une taxe imposée aux Anglais résidant au Mexique ; cette taxe à laquelle sont soumis d'ailleurs tous les étrangers, a été établie pour faire face aux frais de la guerre.

Une enquête a eu lieu à Puebla pour juger le différend survenu ...

---

vous l'atteste, et je ne sais pas même si elle n'est pas contrefaite.

— Quant à moi, — dit enfin M. de Mornand en sortant de sa rêverie, — d'autres personnes m'ont parlé de Mlle de Beaumesnil comme en parle de Ravil.

— Ah ça! mais pourquoi sa mère ne l'a-t-elle pas accompagnée en en Italie?

— Parce que la pauvre femme était déjà atteinte de cette maladie de langueur, à laquelle il paraît qu'elle va succomber. L'on dit d'ailleurs qu'elle a eu un affreux chagrin de ne pouvoir suivre sa fille à Naples, et que ce chagrin pourrait bien contribuer à rendre son état désespéré.

— Il paraîtrait alors, — dit un autre, — que la cure musicale du docteur Dupont n'a pas eu le succès qu'il espérait?

— Quelle cure musicale?

— Sachant le goût bien connu de Mme de Beaumesnil pour la musique; le docteur, pour calmer les souffrances de sa malade et la distraire de sa langeur, lui avait conseillé, — dit on, — de se faire jouer ou chanter des morceaux d'une musique douce et suave.

— L'idée n'était pas mauvaise, quoique renouvelée de Saül et de David — dit de Ravil.

— Eh bien! qu'en est-il résulté?

— Mme de Beaumesnil aurait d'abord éprouvé, — dit-on, — une sorte de distraction, d'adoucissement; mais la maladie a repris le dessus.

— On dit aussi que la mort cruelle de ce pauvre de Beaumesnil lui a porté un coup terrible...

— Allons donc, — s'écria M. de Mornand en ricanant, et haussant les épaules: — est-ce qu'elle a jamais aimé Beaumesnil, cette femme-là! Elle ne l'a épousé que pour ses millions de millions... Et d'ailleurs, étant jeune fille, elle a, eu je ne sais combien d'amants. Somme toute, — reprit M. de Mornand en gonflant ses joues avec une affectation de dignité méprisante, — Mme de Beaumesnil est une femme tarée... perdue... et malgré la fortune énorme qu'elle laissera...... un galant homme ne consentira jamais à épouser la fille d'une pareille mère... une femme déshonorée! !!

— Misérable!

S'écria une voix qui, sortant de derrière la touffe de lilas, semblait répondre aux dernières paroles de M. de Mornand.

Il y eut d'abord un moment de silence et de surprise générale ; puis M. de Mornand, devenu pourpre de colère, fit rapidement quelques pas afin de contourner le massif.

Il ne trouva personne ;.. l'allée, à cet endroit, formant un coude assez brusque, la personne invisible qui venait de prononcer le mot de *misérable* avait pu facilement disparaître.

— Il n'y a de misérables, — dit à voix haute M. de Mornand en revenant occuper sa place, — il n'y a de misérables que les gens qui osent dire des injures sans oser se montrer.

Ce singulier incident venait à peine d'avoir lieu, lorsque le son de l'orchestre, se faisant entendre, ramena les promeneurs du côté du salon.

M. de Mornand resta seul avec de Ravil ; celui-ci lui dit.:

— On t'a appelé misérable... on n'a pas osé paraître, c'est bien... n'en parlons plus. Mais n'as-tu compris ?

— A merveille. Cette idée m'est venue comme à toi... subitement... Chose étrange! pendant quelques instants je suis resté comme ébloui... fasciné... par cette pensée...

— Plus de trois millions de rentes ? hein ? quel ministre incorruptible tu ferais?

— Tais-toi... c'est à devenir fou.

Cette conversation intime fut suspendue par l'arrivée d'un tiers important, qui, s'adressant à M. de Mornand, lui dit, avec la plus exquise politesse :

— Monsieur, voulez-vous me faire la grâce de me servir de vis-à-vis?

A cette demande, M. de Mornand recula d'un pas, sans répondre un mot, tant sa surprise était grande; surprise concevable, si l'on songe que le personnage qui venait demander à M. de Mornand de lui servir de vis-à-vis, était le marquis de Maillefort, ce singulier bossu dont on a déjà plusieurs fois parlé.

Un autre sentiment que celui de la surprise empêchait aussi M. de Mornand de répondre tout d'abord à l'étrange proposition du marquis, car, dans la voix mâle, vibrante de ce dernier, M. de Mornand crut un instant reconnaître la voix du personnage invisible qui, quelques moments auparavant, l'avait traité de *misérable*, lorsqu'il s'était exprimé si durement sur le compte de Mme de Beaumesnil.

Le marquis de Maillefort ne paraissant pas s'apercevoir du silence et de l'expression de surprise désobligeante avec laquelle M. de Mornand accueillait sa proposition, reprit du même ton de parfaite politesse :

— Monsieur, voulez-vous me faire la grâce de me servir de vis-à-vis pour la prochaine contre-danse ?

A cette demande réitérée, demande d'ailleurs étrange, on le répète, si l'on songe à la tournure de ce danseur en expectative, M. de Mornand répondit en dissimulant à peine son envie de rire :

— Vous servir de vis-à-vis, à vous, Monsieur ?

— Oui, Monsieur, — reprit le marquis de l'air du monde le plus naïf.

— Mais... Monsieur... ce que vous me demandez là, — reprit M. Mornand, — est, permettez-moi de vous le dire... fort délicat...

— Et fort dangereux... mon cher marquis, — ajouta le baron de Ravil en ricanant à froid selon son habitude.

— Quant à vous, baron, — lui répondit en souriant M. de Maillefort, — je pourrais vous faire une question non moins délicate... et peut-être plus dangereuse : quand me rendez-vous les mille francs que j'ai eu le ... de vous prêter au jeu ?...

— Vous êtes bien curieux... marquis.

— Allons, baron, répondit le bossu, ne traitez donc pas les défunts bons mots de M. de Talleyrand, comme vous traitez les billets de mille francs.

— Qu'entendez-vous par là, marquis ?

— Je veux dire, baron, que les uns ne vous coûtent pas plus à mettre en circulation que les autres...

M. de Ravil se mordit les lèvres et reprit:

— Cette explication ne me satisfait pas précisément, Monsieur le marquis.

— Vous avez le droit d'être difficile, en fait d'explications, c'est vrai, baron, — répondit le bossu avec un accent de hautain persiflage; mais vous n'avez pas le droit ... moment. J'avais l'honneur de causer avec M. de Mornand, et vous venez vous jeter à la traverse de notre entretien... c'est très désagréable.

Puis s'adressant à M. de Mornand, le bossu reprit :

— Vous aviez donc la bonté, Monsieur, de répondre à la demande que je vous faisais de me servir de vis-à-vis, que c'était... fort délicat, je crois ?

— Oui, Monsieur, — reprit M. de Mornand, sérieusement cette fois, car un pressentiment lui disait que la singulière proposition du bossu n'était qu'un prétexte, et plus il écoutait sa voix, plus il croyait reconnaître celle qui l'avait traité de *misérable*. — Oui Monsieur... ajouta-t-il donc avec une nouvelle assurance mêlée de hauteur — J'ai dit qu'il était fort délicat ... vous servir de vis-à-vis.

— Et pourrai-je, Monsieur... sans trop de curiosité, vous demander pourquoi ?

— Mais... Monsieur... — répondit M. de Mornand, en hésitant, — parce que... parce que... je trouve... qu'il est singulier... de...

Et comme M. de Mornand n'achevait pas,

— Monsieur. — lui dit allègrement le marquis, — j'ai une excellente habitude.

— Laquelle, Monsieur ?

— Ayant l'inconvénient d'être bossu et conséquemment d'être fort ridicule... j'ai pris le parti de me réserver exclusivement le droit de me moquer de ma bosse, et comme j'ai la prétention de m'acquitter de ces plaisanteries à la satisfaction générale... (pardonnez, Monsieur, cette fatuité...) je ne permets pas... que l'on fasse très mal... ce que je fais très bien.

— Monsieur... — dit vivement M. de Mornand, — je...

entre le général Scott et les généraux Worth et Pillow de l'armée américaine. Le comité d'enquête a approuvé la conduite du général Scott et maintenu l'arrestation des deux autres généraux.

On assure que Paredès, dans ses projets de restauration du régime monarchique au Mexique, est aidé par plusieurs étrangers influents, et notamment par don Juan de la Granja, autrefois consul d'Espagne à New-York. Ce dernier s'est rendu à Queretaro, pour agir dans les vues de Paredes.

Nouvelles de Suisse.

D'après une correspondance reçue à Turin, du canton du Tessin, le Directoire fédéral en Suisse aurait informé les autorités tessinoises qu'un corps d'observation, composé de douze bataillons, serait réuni dans le canton, sur les frontières de la Lombardie.

On écrit de Francfort, le 15 janvier, à la *Gazette de Cologne*:

« Un nouvel orage menace la Suisse. Vous avez dit qu'une communication relative à la Suisse est parvenue à la Diète germanique à Francfort. Je suis à même de vous fournir à ce sujet quelques détails puisés à une source digne de foi. Cette communication a été adressée non pas seulement à la Diète, mais encore à tous les Etats limitrophes de la Suisse. Elle les engage à adopter des mesures sérieuses pour deux motifs : en premier lieu, les traités de 1815 ont été garantis ; puis, la confédération suisse a pris une attitude hostile vis-à-vis des gouvernements de l'Europe. On insiste sur le danger qui résulte pour les Etats voisins de l'asile que trouvent en Suisse le radicalisme et le communisme. C'est dans ce sens que la communication était conçue.

» J'en viens à la réponse qui y a été faite. Quant au premier point, on a fait remarquer que ceux que l'on invite à adopter des mesures d'énergie, ne se sont pas trouvés parmi les parties garantes des traités de 1815, lesquels ne sauraient être pour eux un motif d'agir dans le sens voulu. La Suisse cause, en effet, à l'Europe et particulièrement aux Etats limitrophes, des inquiétudes pressantes. C'est sur ce dernier point que s'appuyait la suite de l'argumentation, et, *de ce côté*, on peut tout attendre, par exemple, un blocus qui enserrerait la Suisse hermétiquement et auquel, comme l'assurent les gens compétents, la Diète helvétique ne résisterait pas longtemps. »

Nous trouvons dans le journal la *Suisse*, du 4 de ce mois une lettre de M. de Montalembert, qui, écrite un peu plus tard, aurait dû aller jusqu'à Milan pour rejoindre son destinataire. Cette lettre, la voici :

A M. le général Kalbermatten.

Monsieur le général,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être personnellement connu de vous, mon nom est peut-être quelquefois arrivé jusqu'à vos oreilles.

Permettez-moi donc d'invoquer le souvenir de mon dévoûment constant pour la cause catholique et de mon ardente sympathie pour *les véritables Suisses*, en vous recommandant le porteur de cette lettre, M. le comte Philippe de Tournon, qui, possesseur d'une des plus grandes fortunes de notre pays, a le rare mérite d'être animé par des sentiments *aussi nobles que son nom*. Il veut faire ses premières armes sous le drapeau du *Sonderbund*.

Il ne pouvait mieux choisir, puisque *ce drapeau est le plus pur et le plus noble qui ait été déployé dans le monde depuis trois siècles*. Je suis convaincu que vous apprécierez un dévoûment aussi méritoire *dans un siècle d'égoïsme et de lâcheté*. M. de Tournon a 27 ans, il est fils unique, il jouit de tous les avantages que la vie humaine comporte. Il est beau de savoir en faire le sacrifice à la cause de Dieu et de la vraie liberté et l'homme qui est capable de ce sacrifice, mérite, à coup sûr, d'être rangé parmi les braves soldats du Valais.

Recevez, monsieur le général, l'hommage de la respectueuse sympathie avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LE COMTE DE MONTALEMBERT,
Pair de France.

Nouvelles de France.

Paris, 18 janvier.

La bourse a été violemment agitée aujourd'hui, et la rente a éprouvé de nombreuses et violentes oscillations. L'effroi qui s'était emparé des spéculateurs hier, à la clôture du parquet, subsistait encore ce matin, et s'est prolongé pendant toute la première heure de la bourse. Il serait difficile d'assigner une cause bien précise à cette panique. Toute espèce d'inquiétude avait disparu sur la santé du roi; mais on se préoccupait beaucoup de la situation politique en général, compliquée des embarras financiers de la place. On disait, ceci bien entendu n'est qu'un bruit de bourse, que ce n'étaient pas seulement des interpellations qui devaient être adressées jeudi prochain à M. le ministre des affaires étrangères sur l'affaire Petit, mais que M. Odilon Barrot se proposait de déposer contre le ministre un acte formel d'accusation. On signalait aussi plusieurs sinistres sur la place de Paris, parmi les négociants en lainage; on annonçait, entre autres, une faillite dont le passif était de quatre millions de francs.

Sous l'influence de ces bruits divers, le 3 p. c. est tombé de chute en chute jusqu'à 72-90. Arrivé à cette limite, quelques spéculateurs ont commencé à racheter, et les cours sont remontés jusqu'au taux de 73-60.

Les chemins de fer ont naturellement suivi toutes ces fluctuations. Il y a eu un moment où les actions des compagnies relativement les meilleures se vendaient à tout prix. Il y a eu, dit-on, des actions du Nord vendues au pair dans la coulisse.

La lettre d'Abd-el-Kader qui doit, à en croire les journaux, trancher toutes les difficultés par la soumission résignée de ce chef à la sagesse du roi, n'est nullement de nature, s'il faut en croire des personnes bien informées, à dispenser le gouvernement de tenir les engagements faits à cet égard par le duc d'Aumale. Elle est résignée, c'est vrai, mais elle est aussi, à ce qu'il paraît, pleine de l'espérance que la France n'abusera pas de la puissance que le sort des armes lui a donnée.

Quatre orateurs se sont inscrits aujourd'hui pour parler contre le projet d'adresse. Ce sont : MM. Berville, Ducos, Darblay et Desmousseaux de Givré. Ces deux derniers sont conservateurs. L'inscription de M. Darblay contre le projet de la commission a semblé surprendre la chambre ; elle était commentée diversement aujourd'hui à la salle des conférences, où elle était le sujet des entretiens particuliers. M. Duvergier de Hauranne s'est inscrit également avec cette mention : *Contre le dernier paragraphe du projet de la commission*. Ce paragraphe est celui où le ministère attribue à des *passions ennemies ou aveugles* les banquets réformistes.

M. Billault a déposé aujourd'hui sur le bureau de la chambre un amendement au quatrième paragraphe du projet d'adresse ainsi conçu :

« Nous nous associons au vœu de Votre Majesté, en demandant avant » tout à votre gouvernement de travailler sans relâche à développer la mo» ralité des populations, et de ne plus s'exposer à l'affaiblir par de funestes » exemples... »

Le ministre de l'intérieur, répondant sur la question des réformes que le gouvernement se propose d'introduire s'est exprimé ainsi :

C'est sur un point unique que j'éprouve le besoin de répondre à M. Beugnot. Il a reproché au gouvernement de s'être mis à la tête du parti conservateur. Eh bien ! je ne me sens pas disposé à me disculper de ce reproche. Je ne crois pas que le gouvernement représentatif consiste à rallier à soi, dans tel ou tel vote, les différentes fractions d'une assemblée politique, pour en former une majorité. Ce serait, selon nous, un gouvernement représentatif amoindri, qui ne s'est jamais rencontré nulle part, en Angleterre surtout, où le contraire est constamment pratiqué. Le gouvernement actuel, d'ailleurs, n'est pas le seul qui se soit placé en France, à la tête, non pas d'un parti, avec ses violences, ses exigences, son intolérance, mais d'une grande opinion. Agir ainsi, c'est être chef de parti sans tous les inconvénients, et c'est, selon moi, la vérité du gouvernement représentatif.

Je n'ai pas d'autres observations à présenter sur le discours de M. le comte Beugnot.

Les reproches qui nous ont été adressés par l'honorable M. Mesnard, sont d'une autre nature ; ils touchent à l'ensemble de la politique.

M. Mesnard. — Je n'ai parlé que de la dernière session.

M. Duchâtel. — Soit ;... mais nous n'en serions pas moins très-coupables d'avoir, dans la dernière session, pris, comme l'a dit M. Mesnard, le mot rien pour le symbole de notre politique. La dernière session était la première d'une nouvelle législature. Nous trouvions que la majorité était l'expression sincère des opinions du pays. Fallait-il ensuite, toucher à la loi électorale qui avait donné ce résultat ? Fallait-il briser l'instrument qui nous donnait une majorité que nous regardions comme satisfaisante en principe ?

Mais toucher à la loi électorale, c'était briser la chambre elle-même. Voilà pourquoi nous avons repoussé les réformes électorales. S'ensuit-il que nous n'avons rien fait ? Je n'aurais qu'à citer les lois importantes et nombreuses que nous avons présentées. Les commissions des deux chambres sont encore occupées de tous les travaux que nous leur avons donnés. Et d'ailleurs, qu'on se souvienne des circonstances dans lesquelles nous étions. Avant de penser aux lois théoriques, ne fallait-il pas songer à traverser le plus heureusement possible une crise terrible, la crise des subsistances ? Le parlement anglais, pendant la session dernière, n'a pas fait plus que nous; n'est-ce donc rien que d'avoir traversé une période si difficile sans troubles, sans émotions, sans dangers? Nous croyons que les reproches qui nous ont été adressés ne sont pas justes.

Nous sommes prêts à modifier nos idées, si on nous persuade que nous avons tort. Mais que nous a-t-on proposé pour le bien du pays? Rien. C'est nous à notre tour qui pouvons nous servir de ce mot. Qu'entend M. Mesnard par les réformes qu'il demande? Quant à nous, nous ne croyons pas une réforme électorale meilleure cette année que l'année dernière. Mais, nous dit-on, donnez au moins des paroles. Pour ma part, je crois en cette matière les paroles encore plus dangereuses que les actes. Annoncer par avance que l'on changera une loi du pays, ce serait faire appel à toutes les imaginations, et placer cette loi en état de suspicion.

Si un gouvernement prudent et sage pensait que la loi électorale est mauvaise, il devrait la changer immédiatement ; mais annoncer qu'il doit la changer sans la changer, c'est une haute imprudence, c'est ébranler l'édifice entier des lois. Nous ne ferons pas cela ; nous ne sacrifierons pas les lois du pays ; nous n'ouvrirons pas cette brèche sans savoir comment elle sera comblée. Le jour où les chambres auront la pensée qu'une réforme est nécessaire, elles l'exécuteront ; quant à moi, je ne leur conseillerai jamais de procéder à une réforme dangereuse. Une réforme actuelle de la loi électorale aurait pour effet immédiat la dissolution de la chambre des députés. Il y aurait là, selon nous, un très grand inconvénient pour le pays.

Voici comment s'est exprimé M. Duchatel, ministre de l'intérieur, en réponse à l'interpellation de M. Alton Shee qui demandait si le gouvernement reconnaît aux citoyens le droit de se réunir dans des banquets réformistes, ou bien s'il se croit armé par les lois existantes des pouvoirs nécessaires pour leur contester ce droit.

Je répondrai d'une manière précise aux questions qui viennent de m'être adressées.

Le gouvernement croit avoir le droit d'intervenir dans les banquets comme dans toutes les autres réunions politiques ; il tient ce droit des lois générales de police et notamment de la loi de 1790. Le gouvernement a très fréquemment usé de ce droit, notamment en 1841, et ce droit n'a jamais été contesté à l'autorité, parce que, je le répète, il résulte des lois générales de police.

Les banquets qui ont eu lieu récemment, ont été tolérés. Le jour où le gouvernement croira devoir les interdire en vertu des lois de police générale dont l'exécution lui est confiée, il usera de ce droit. C'est en vertu de mes ordres que le banquet qui devait avoir lieu dans le 12e arrondissement, a été défendu, et je crois à cet égard avoir accompli un devoir.

Le *Journal des Débats* annonce que le gouvernement va présenter aux chambres un projet de loi pour interdire d'une manière efficace toutes conventions par lesquelles les titulaires d'emplois publics traiteraient de leur démission.

Le *Conservateur* donne à ce sujet les détails suivants :

« Cette loi, qui doit être portée aux chambres après la discussion de l'adresse, frapperait de nullité toute nomination qui serait la conséquence d'une démission ainsi obtenue ; en même temps qu'elle infligerait certaines incapacités politiques et administratives à celui qui aurait acheté. Le démissionnaire serait privé de tous ses droits à la retraite.

» Ce n'est pas tout : une ordonnance réglant le classement des recettes particulières, la nomination des receveurs, les conditions d'aptitude et d'avancement serait en ce moment soumise à la signature royale. »

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles d'Italie sont toujours fort graves.

La nouvelle loi sur la presse, attendue depuis longtemps à Rome, est enfin parue, ainsi que nous l'a annoncé hier matin

---

— Permettez-moi... un exemple... — dit toujours très allègrement le marquis. — Je viens vous demander de me faire l'honneur de me servir de vis-à-vis... Eh bien ! ... au lieu de me répondre poliment ; *Oui, Monsieur*, ou *non, Monsieur*, vous me répondez en étouffant de rire... *C'est très délicat de vous servir de vis-à-vis ?* — Et quand je vous prie en grâce de compléter votre plaisanterie... sans doute suscitée par ma bosse.., vous hésitez... vous ne trouvez rien de tout; c'est déplorable...

— Mais, Monsieur, — s'écria M. de Mornand, — je veux...

— Mais, Monsieur, — reprit le bossu, en interrompant de nouveau son interlocuteur, — si, au lieu d'être poli, vous vouliez être plaisant, que diable ! du moins il fallait l'être, me dire quelque chose d'assez drôlement impertinent; ceci, par exemple : — « Monsieur de Maillefort, j'ai horreur » des supplices... et je n'aurais pas la force d'assister à celui de votre dan» seuse. » — Ou bien encore ceci : — « Monsieur de Maillefort... J'ai beau» coup d'amour-propre, et je ne veux pas m'exposer à avoir le désavantage » avec vous dans le *dos à dos*. » — Vous voyez donc bien, mon cher Monsieur, reprit le bossu avec un redoublement de jovialité, — que, me moquant de moi-même mieux que personne, j'ai raison de ne pas toléler que l'on fasse grossièrement, maladroitement... ce que je fais de bonne grâce.

— Vous dites, Monsieur, — reprit M. de Mornand avec impatience, — que vous ne tolérez pas...

— Allons, Mornand... c'est une plaisanterie, — s'écria M. de Ravil.

— Et vous, marquis... vous avez trop d'esprit pour...

— [illegible] — reprit M. de Mornand, — Monsieur a dit qu'il ne tolérerait pas...

— Que l'on se moque de moi, — dit le marquis, — non pardieu... Monsieur, je ne le tolère pas... je le répète.

— Mais, encore une fois, marquis, — dit de Ravil, — Mornand n'a pu avoir... n'a pas eu un instant la pensée de se moquer de vous...

— Vrai?... baron...

— Parbleu !

— Bien vrai, bien vrai, baron?

— Mais certainement !

— Alors, — reprit le marquis, — que Monsieur me fasse la grâce de m'expliquer ce qu'il entendait par cette réponse à ma demande : *C'est très délicat*...

— Mais c'est tout simple... je vais...

— Mon cher de Ravil, — dit M. de Mornand en interrompant son ami d'une voix ferme, — tu vas beaucoup trop loin ; puisque M. de Maillefort [illegible] toute explication, Monsieur de Maillefort peut donner à mes paroles le sens... qui lui conviendra...

— Oh ! oh ! donner un sens à vos paroles ! — dit le bossu riant, — je ne me charge pas d'une telle tâche, c'est l'affaire de vos honorables collègues de la chambre des pairs, lorsque vous leur débitez un de ces superbes discours... que vous avez la particularité de comprendre...

— Finissons, Monsieur, — dit M. de Mornand poussé à bout, — admettez mes paroles aussi insolentes que possible...

— Mais tu es fou, — s'écria de Ravil, — tout ceci... est... ou sera d'un ridicule achevé.

— Vous avez raison, mon pauvre baron, — dit le marquis d'un air naïf et contrit, — cela peut devenir d'un ridicule énorme, effrayant... pour... Monsieur; aussi, voyez comme je suis bon prince, je me contenterai des excuses... suivantes faites à voix haute par M. de Mornand devant trois ou quatre personnes à mon choix : « Monsieur le marquis de Maillefort, je vous demande très-humblement et très-honteusement pardon d'avoir osé... »

— Assez ! Monsieur, — s'écria M. de Mornand, — vous me supposez donc bien lâche... ou bien stupide ?

— Vrai ? vous me refusez cette réparation, — dit le marquis en poussant un gros soupir d'un air railleur, — vous me la refusez... là... positivement?

— Eh oui, Monsieur, positivement, — s'écria M. de Mornand, — très positivement.

— Alors, Monsieur, — dit le marquis avec autant d'aisance que de parfaite courtoisie, — je me crois obligé de terminer cet entretien ainsi que je l'ai commencé, et d'avoir de nouveau, Monsieur, l'honneur de vous dire: *Voulez-vous me faire la grâce de me servir de vis-à-vis ?*

— Comment? Monsieur, votre vis-à-vis ? — dit M. de Mornand ébahi.

— Mon vis-à-vis... dans une *contredanse à deux*, — ajouta le bossu avec un geste expressif... — vous comprenez ?...

— Un duel... avec vous ? — s'écria M. de Mornand qui, dans le premier emportement de la colère, avait oublié la position exceptionnelle du bossu et qui seulement alors songeait à tout ce qu'il pouvait y avoir de ridicule pour lui dans une pareille rencontre, aussi répéta-t-il :

— Un duel avec vous, Monsieur ? Mais...

— Allez-vous me répondre comme tout à l'heure, — reprit gaîment le bossu en l'interrompant, — que cet autre vis-à-vis est *trop délicat ?*... ou *trop dangereux*, comme disait votre ami de Ravil ?

— Non monsieur, je ne trouverais pas cela trop dangereux... — s'écria M. de Mornand, — mais ce serait par trop ridicule.

— Eh ! mon Dieu ! c'est ce que je disais tout à l'heure à cet honnête Monsieur de Ravil... ce sera d'un ridicule énorme... effrayant... pour vous... mon pauvre Monsieur... Mais que voulez-vous ?

— En vérité, Messieurs, — s'écria de Ravil, — je ne souffrirai jamais que...

Puis, avisant Gerald de Senneterre qui passait dans le jardin, il ajouta :

— Voici justement le duc de Senneterre... le fils de la maison ; il va se joindre à moi pour terminer cette folle querelle.

— Pardieu, Messieurs, — reprit le bossu, — le duc arrive à merveille.

Et s'adressant au jeune homme, il lui dit :

— Gerald, mon cher ami... venez à notre secours.

— Qu'y a-t-il, Monsieur le marquis ? — répondit Gerald avec une expression d'affectueuse déférence.

— Vous avez des cigares ?

— Excellents, Monsieur le marquis...

— Eh bien ! mon cher Gerald, ces deux Messieurs et moi, nous mourons d'envie de fumer. . Allons faire cette petite débauche dans votre appartement.

— A merveille, — répondit gaîment Gerald, — je n'ai aucune invitation pour cette contredanse, je puis donc disposer d'un quart-d'heure.

— C'est autant de temps qu'il nous en faudra, — dit le bossu en jetant un regard significatif à de Mornand et à de Ravil, qui, néanmoins, ne comprirent pas davantage où le marquis en voulait arriver.

— Venez-vous, Messieurs ? — ajouta le bossu en prenant le bras de Gerald, et précédant *le ministre en herbe* et son ami [illegible]

En quelques secondes, les quatre personnages arrivèrent dans l'appartement de Gerald, situé au second étage de la maison de sa mère et composé de trois pièces, dont l'une était fort grande.

Le jeune duc ayant poliment prié MM. de Mornand et de Ravil de passer les premiers, M. de Maillefort dit à Gerald, en donnant un tour de clé à la serrure de la porte, et en mettant la clé dans sa poche :

— Vous permettez, mon cher ami ?

— Pourquoi donc fermer cette porte à double tour, Monsieur le marquis? — lui dit Gerald très surpris.

— Afin... de n'être pas dérangés, — répondit mystérieusement le bossu, — et de pouvoir fumer... tranquillement...

— Diable... vous êtes homme de précaution, Monsieur le marquis, dit Gerald en riant.

Et il introduisit MM. de Mornand et de Ravil, dans la pièce du fond qui, beaucoup plus grande que les deux autres, servait de salon et de cabinet au jeune duc.

On voyait sur l'une des boiseries de cette pièce, une sorte de large écusson recouvert de velours rouge, sur lequel se détachait une panoplie d'armes de guerre, de chasse et de combat.

(*La suite à demain.*)

notre correspondance particulière; mais il paraît, comme nous le fait aussi observer cette même correspondance, qu'elle ne satisfait nullement l'opinion. Elle rétrécit plutôt qu'elle n'étend le cercle accordé à la presse par la loi du 15 mars dernier. Elle ne permet plus ni de laisser des blancs pour indiquer les suppressions faites par la censure, ni de débiter sur les places publiques les petits journaux, tels que *la Pallas*. Une députation des journalistes de Rome se rendra, dit-on, auprès du pape, pour demander une révision de cette nouvelle loi.

Le nouvel emprunt que l'Etat romain est obligé de contracter, sera, dit la *Gazette d'Augsbourg*, d'un million d'écus. En délibérant à ce sujet, la consulte a arrêté plusieurs mesures importantes, relatives à un meilleur contrôle de l'administration financière.

Lord Minto est parti de Rome pour Naples, assez peu satisfait, dit-on, de la marche du gouvernement.

La *Patria* du 11 confirme l'apaisement complet des troubles de Livourne, grâce au concours dévoué que la garde civique et la partie paisible de la population ont prêté au comte Ridolfi et à la commission du gouvernement. Les tribunaux ordinaires jugeront des troubles.

Le même journal annonce que Pontremoli a été occupé tranquillement, le 8, par les troupes envoyées de Parme. La remise de la ville a été faite dans les formes voulues par le commissaire parmesan. Les troupes toscanes qui occupaient Pontremoli, ont évacué cette place et sont rentrées sur le territoire toscan, après avoir traversé en armes celui de Modène.

Les troupes autrichiennes qui étaient entrées à Parme pour rendre les honneurs à l'ex-impératrice, se sont retirées.

Une lettre de Milan du 11 rapporte qu'une collision sanglante a eu lieu à Pavie entre les étudiants et la garnison autrichienne. Il y a eu un grand nombre de blessés. Plusieurs Autrichiens ont été tués. A la suite de cette affaire, la célèbre Université de Pavie a été momentanément fermée, et la plupart des étudiants ont quitté la ville.

L'*Italia* de Pise, du 8 janvier, annonce que plusieurs évêques piémontais ont protesté contre certaines réformes accomplies par le roi Charles-Albert. On assure même que quelques-uns de ces évêques, qui avaient donné des gages à l'opinion modérée, venaient d'offrir leur démission.

En Sicile, notamment dans la province de Palerme, une foule de localités refusent d'acquitter l'impôt foncier qui grève si lourdement la campagne dans ce malheureux pays. Des gens du fisc ont vainement demandé au général Viale des renforts de troupes pour exiger la contribution; ce général a répondu qu'il lui était impossible de détacher la moindre partie de ses soldats, alors qu'il a tout à craindre du mécontentement de la population de Palerme, dont l'attitude continue à être peu rassurante.

A Naples, le duc de Serra-Capriola résiste toujours; mais on pense généralement que le roi pourrait bien lui accorder, pour le décider à se rendre en Sicile, certains pouvoirs discrétionnaires, dont le duc userait pour mettre en liberté les prisonniers détenus comme suspects ou absous par la justice, mais retenus arbitrairement, et pour accorder, dans certaines limites, une sorte de garde civique.

Plusieurs journaux d'Italie rapportent que le bruit court que le peuple de Syracuse se serait emparé de la forteresse, et aurait permis ensuite au général Palma d'en sortir avec la majeure partie des officiers. Le peuple serait resté dans la citadelle, fraternisant avec les sous-officiers et les soldats.

Avis aux navigateurs.

Eclairage des phares de Trevose-Head, sur la côte N.-O. de Cornowailles (Angleterre).

Suivant un avis émané de la corporation de Trinity-House, à la date du 23 novembre 1847, on a dû allumer, le 1er décembre dernier, sur la tour de Trevose-Head, deux feux de couleur brillante, placés à des hauteurs différentes. Ces feux continueront à être allumés chaque nuit, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever.

Le feu supérieur est placé à 201 pieds anglais (62m,22) au-dessus du niveau de la haute mer, et éclairera 274° de l'horizon, savoir, depuis l'E. 4° S jusqu'au S. du compas, en passant par le N. et l'O.

Le feu inférieur, qui est placé à environ 50 pieds (15m,2) en avant du feu supérieur, c'est-à-dire du côté de la mer. est élevé de 129 pieds (39m,54) au-dessus du niveau de la haute mer, et éclairera 176° de l'horizon, savoir, du N. 48° E. au S. 51° O. du compas, en passant par l'O.

Etablissement d'un feu sur le fort de Bom-Successo.

Les navigateurs sont prévenus qu'il a été élevé sur le fort de Bom-Successo, près la tour de Belem, à l'entrée de la rade de Lisbonne. un phare destiné à servir de point de reconnaissance aux navires qui se dirigent vers la baie du Tage. Ce phare, qui a dû être éclairé pour la première fois le 1er novembre 1847, porte un feu de couleur rouge, et disposé de telle sorte que les navires qui remontent le Tage pourront facilement l'apercevoir et éviter ainsi les bas-fonds et la pointe de sable sur lesquels se trouve élevée la tour de Belem.

Nouveau feu à l'entree du port de Marsala (Sicile).

Il résulte d'un avis publié par ordre du gouvernement napolitain, qu'il a été tout récemment élevé, à l'entrée du nouveau port de Marsala, un phare dont le feu est visible à la distance de 12 milles par un temps clair.

La lanterne est élevée de 16m,40 au-dessus du niveau de la mer, et se trouve par 37° 48' 8'' de latitude N. et 10° 8' de longitude E.

Faits divers.

Les journaux belges publient la lettre suivante qui est adressée de Thielt au *Messager de Gand:*

Thielt, le 15 janvier 1848,

L'hiver dernier, hiver de désastreuse mémoire, le cri de la famine surgissait de tous les points de la Flandre. Ce cri allait au loin toucher le cœur du riche bienfaisant et troubler la conscience de l'avare. Le râle du moribond trouvait un écho dans les feuilles publiques. Tous les jours on montrait à nu, aux yeux de la Belgique entière, la misère hideuse d'une population aux abois, luttant contre la mort en dévorant des substances malfaisantes. Mais si la misère était horrible, les plaintes étaient éloquentes et les secours abondants. Aujourd'hui on se tait: un morne silence a remplacé le cri déchirant du malheur.

Ce silence, hâtons nous de le dire, n'est pas celui du bien-être, mais la sinistre expression d'un découragement profond. La famine et le typhus, doubles fléaux de la chaumière, déciment nos malheureuses provinces... et les feuilles se taisent! La population décroît dans une proportion effrayante, et les feuilles se taisent! L'enfant du pauvre est de nouveau réduit à ronger un navet cru pour tout aliment, la mortalité fait tous les jours de nouveaux orphelins, nos campagnes désolées ne présentent partout que la sinistre image du deuil et de la désolation, et les feuilles se taisent! Silence inexplicable! inexplicable surtout quand on ouvre les registres de l'état civil. Lisez; — 1847. — Thielt, 642 décès sur 202 naissances; Ardoye, 440 sur 122; Meulebeke, 580 sur 176; Deuterghem, 264 sur 52; Wyngene 440 sur 129... Et une centaine de communes présentent le même affligeant tableau, et nous nous taisons, Flamands!

Lâche résignation que celle qui consent à voir périr des frères malheureux dans les transes de la faim et dans l'infection d'une maladie engendrée par la misère! Le prêtre flamand, à son tour, se tait: il a raison. sa voix est trop souvent méconnue: il se tait, pénètre au foyer même de la contagion, soigne les malheureux atteints du typhus, et meurt. Prenez le nécrologe ecclésiastique et lisez: — 1847. — une soixantaine de prêtres décédés dans nos seules Flandres!

— *Délit de presse en France. — Les questions d'art et les questions politiques.* — M. Delaunay, directeur-gérant du *Journal des Artistes*, était traduit devant la police correctionnelle pour avoir traité dans sa feuille des matières politiques, sans en avoir fait la déclaration préalable ni déposé de cautionnement.

M. le président: Qu'avez-vous à répondre?

M. Delaunay: Je crois être resté constamment dans les termes de la loi; j'ai pu et dû quelquefois diriger des attaques contre l'administration, mais jamais je ne me suis immiscé dans la politique gouvernementale. Depuis plus de dix ans que je suis à la tête d'un journal d'artistes, j'ai toujours suivi le même principe, louant les bonnes choses et blâmant les mauvaises. J'ai toujours considéré ces articles comme des articles d'art et d'administration.

M. le président: On vous reproche de vous être livré à ces discussions en envahissant le domaine de la politique.

M. Delaunay: Jamais je ne suis entré dans le domaine de la politique, qu'une seule fois, à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans.

M. le président: Si, à l'occasion d'art, vous avez critiqué les actes du gouvernement, vous avez parlé politique.

M. Delaunay: Je n'ai jamais adopté de système: j'ai critiqué l'emploi des fonds destinés aux arts, et que l'on détournait de leur destination; certes, ce n'est pas là de la politique, mais de l'administration. Depuis 1836, on ne pourrait pas citer vingt phrases de mon journal qui aient trait à la politique. J'ai très souvent rendu justice à l'administration, je voudrais pouvoir la lui rendre plus souvent.

M. Amédée Roussel, avocat du roi, se borne à donner lecture des articles incriminés, et en tire la conséquence que le *Journal des Artistes* s'est occupé des matières politiques.

Me Etienne Blanc présente la défense de M. Delaunay. Il soutient que, le *Journal des Artistes*, ayant pris pour mission la défense des arts et de ceux qui les cultivent, a le droit de prendre à partie l'administration, quand les arts sont négligés, les artistes méconnus, et que ces discussions n'ont aucun rapport avec la politique.

Mais le tribunal, faisant application à M. Delaunay de l'article 6 de la loi du 9 juin 1819, le condamne à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.

— On lit dans le *National* de Paris;

La duchesse de Bordeaux est enceinte: au moins le clergé en fait courir le bruit pour réchauffer le zèle attiédi des partisans de la branche aînée et tenir en respect la branche cadette.

Dans toutes les églises de Paris on fait des prières, une quarantaine pour demander à Dieu de faire refleurir la tige de Saint-Louis et perpétuer le règne de nos rois très chrétiens, ce qui implique leur rétablissement préalable sur le trône.

Ces prières ont commencé par Saint-Thomas d'Aquin.

Nous demanderons à M. Affre, comblé de toutes les grâces du Saint Esprit et du roi des Français, s'il a connaissance d'un petit imprimé qui se distribue dans les sacristies, dans les confessionnaux, enfin dans tous les lieux dévots. S'il le connaît, il l'a donc autorisé, du moins il le tolère. S'il l'ignore!... Mais ce n'est pas possible: M. Affre ne saurait être classé parmi les archevêques fainéants.

Le *National* rapporte ensuite en entier cette formule de prière. Elle se termine par ces mots:

C'est à votre cœur maternel que nous recourons pour solliciter de J.-C. votre Fils, *une grâce en faveur de la France*, que vous avez tant aimée; par votre fécondité, à Dieu si agréable, obtenez de Lui qu'IL FASSE REFLEURIR LA TIGE DE SAINT-LOUIS pour l'honneur de son S. Nom, la gloire de la religion, le salut de la France, le bonheur et la liberté des peuples et LA PERPÉTUITÉ DU RÈGNE DE NOS ROIS TRÈS CHRÉTIENS.

— La *Gazette générale allemande* (*Deutsche allgemeine Zeitung*) qui s'imprime à Leipsick, publie dans son numéro du 1er janvier de cette année l'article statistique et chronologie suivant, concernant les maisons souveraines de l'Europe:

« Le nombre des souverains ou princes régnants de l'Europe a diminué de 2 par la mort du duc d'Anhalt-Kœthen, dans lequel sa ligne s'est éteinte, et par l'abdication du duc de Lucques et la renonciation de son fils, qui ont fait passer ce duché à la Toscane; ce qui serait d'ailleurs arrivé par la mort de la duchesse de Parme, de sorte qu'on ne compte plus aujourd'hui, 1er janvier 1848, que 49 souverains en Europe, ou 50, si on veut y comprendre l'empereur du Brésil, à cause de sa dynastie.

» Parmi ces souverains, il n'y en a que 2 qui soient âgés de plus de 70 ans, savoir le roi de Hanovre, le nestor des princes de l'Europe, qui est âgé de 76 ans et 7 mois, et le roi des Français, qui est âgé de 74 ans et 4 mois.

» Parmi les autres, 11 sont âgés de 60 à 70 ans, 16 de 50 à 60, 9 de 40 à 50, 3 de 30 à 40, 7 de 20 à 30, enfin 2 n'ont pas encore atteint 20 ans; ce sont la reine d'Espagne, qui a 17 ans et 3 mois à peu près, et le prince de Waldeck, qui n'a pas tout à fait 17 ans.

« Celui de tous ces souverains qui règne depuis le plus longtemps est le prince de Schaumbourg-Lippe, qui compte 60 ans 10 mois et demi de règne, en y comprenant le temps de sa minorité. Parmi les autres, 3 règnent depuis plus de 40 ans, aussi en comptant le temps de leur minorité, ce sont: les princes de Lippe-Detmold et de Schwarzbourg Rudolstadt, et le duc de Saxe-Meiningen. 3 règnent depuis 30 à 40 ans, 6 depuis 20 à 30, 22 depuis 10 à 20, et 15 (dont 2, l'électeur de Hesse et le duc de Parme, qui n'ont pris les rênes du gouvernement de leurs Etats qu'en 1847), ne comptent pas encore 10 années de règne.

» 6 souverains ne sont pas mariés, ou ne l'ont jamais été. Ce sont, indépendamment du pape, le grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin, le duc de Brunswick; et les princes de Reuss-Schleitz, de Reuss-Lobenstein-Ebersdorff et de Weldeck.

» Six souverains sont veufs, savoir: le roi de Hanovre, les grands-ducs de Darmstadt et d'Oldenbourg, le duc de Nassau, et les princes de Hohenzollern-Sigmaringen et Hohenzollern-Hechingen.

» Un souverain vit en poligamie; (l'électeur de Hesse) est marié morganatiquement ou de la main gauche; 36 ont épousé des princesses de maisons régnantes, parmi eux 1 est marié pour la troisième fois et 8 le sont pour la deuxième fois.

» La plus âgée des femmes de ces 35 souverains (parmi lesquels on compte 3 souveraines) est la reine des Français, qui a 65 ans et 8 mois, et la plus jeune est la duchesse de Modène, qui a 24 ans et 9 mois. Celle qui est mariée depuis le plus longtemps est la grande duchesse de Weimar, qui compte 43 ans et 5 mois de mariage

« Parmi 44 souverains mariés ou veufs, 12 n'ont pas d'enfants ou n'en ont que de mariage de la main gauche. Parmi les 32 autres, ceux qui ont le plus d'enfants, après le sultan, sont: le prince de Lichtenstein, qui en a 9; le roi de Bavière et le prince de Lippe, qui en ont chacun 8; la reine de Portugal et le grand-duc de Bade, qui en ont chacun 7.

« Le duc de Saxe-Altenbourg n'ayant que des filles, il s'ensuit que 31 souverains seulement ont des descendants présomptifs habiles à leur succéder; et parmi eux, le roi des Français a pour successeur un petit-fils, l'empereur du Brésil une fille, tous les autres des fils; 14 souverains n'ont pour héritiers que des parents collatéraux, 12 ont pour héritiers des frères, la reine d'Espagne a pour héritières sa sœur, et l'électeur de Hesse, un cousin.

» 5 souverains sont sans successeurs assurés dans leur ligne, savoi[r] ... tre le pape, le duc de Brunswick (dont le frère a été déclaré incapa[ble de] régner), le duc d'Anhalt-Bernbourg, et les princes de Hohenzo[llern-]Hechingen et de Reuss-Lobenstein-Ebersdorff.

» Parmi les 45 princes héréditaires ou héritiers présomptifs (celui [de] Hesse-Electorale, qui a 60 ans, est le plus âgé, et la princesse impé[riale] du Brésil, qui n'a que 1 an et 5 mois, est la plus jeune); 23 sont m[ariés] à des princesses d'égale naissance; mais l'un d'eux, le prince roy[al de] Danemarck, a déjà divorcé pour la seconde fois; 18 de ces princes o[nt des] enfants, et, parmi eux, le prince Jean de Saxe, qui en a 8, est celu[i qui] en a le plus.

» Les changements suivants ont eu lieu en 1847 parmi les membre[s des] familles souveraines:

» Le nombre des morts n'a été que de 14. Parmi eux se trouvent, co[mme] en 1846, trois princes régnants, qui sont l'électeur de Hesse, le duc d'[An]halt-Kœthen et la duchesse de Parme; de plus, les femmes de deux [sou]verains, savoir: les princesses de Hohenzollern-Hechingen et Hohenzo[llern-]Sigmaringen; deux héritiers présomptifs, le prince impérial du Brésil [et le] prince Frédéric François-Antoine de Hohenzollern Hechingen, âgés le [pre]mier, de 2 ans et 3 mois, le second, de 57 ans; trois archiducs d'Autr[iche,] savoir, Joseph, âgé de 71 ans; Charles, de 76 ans (tous deux oncles [de] l'empereur), et Frédéric (fils de l'archiduc Charles), âgé de 26 ans. De [sorte] que la famille impériale d'Autriche a perdu, dans le cours de l'année [der]nière, quatre de ses membres, et l'empereur, deux oncles, une sœu[r (la] duchesse de Parme) et un cousin.

Enfin on compte aussi parmi ces morts un prince français, le duc de [...]st, fils du duc d'Aumale, âgé d'un mois; le prince Ernest de Saxe, fils [du] prince Jean, âgé de 16 ans; le duc Adam de Wurtemberg, frère de la r[eine,] âgé de 55 ans; et la demoiselle Charlotte de Wurtemberg, épouse du [prince] Paul (frère du roi régnant et sœur du duc de Saxe-Altenbourg) âgée d[e ...] ans; auxquels il faut ajouter madame Adélaïde, demoiselle d'[Orléans,] morte le 31 décembre.

» Dans la famille de Napoléon sont morts, outre sa veuve, la duch[esse] de Parme, les trois personnes suivantes: Jérôme, fils aîné de son frère [Jé]rôme, comte de Montfort, âgé de 42 ans; l'aînée des filles de son f[rère] Lucien, dona Christina Egypta, mariée lady Dudley Stuart, âgée de [...] ans; le fils aîné de sa sœur Caroline, Louis-Napoléon-Achille Murat, [au]trefois duc de Clèves et prince royal de Naples, âgé de 46 ans.

» Les naissances sont au nombre de 13, dont 8 princes, fils de la r[eine] de Portugal, du grand-duc de Toscane, du grand-duc héritier de Ru[ssie,] de l'archiduc Albrecht d'Autriche, du duc d'Aumale de France ([...] mort), du prince napolitain comte Louis d'Aquila, du duc Max de Leu[ch]tenberg, et du comte Henri II de Reuss Kosteritz; — et 5 princes[ses,] savoir: une fille de l'empereur du Brésil, du prince royal de Sardaigne, [du] prince héréditaire de Lucques (aujourd'hui Parme) du duc Max de Bav[ière] et du prince Chrétien de Holstein-Gluksbourg.

» Quatre mariages ont eu lieu dans des maisons souveraines, sa[voir:] celui de l'infant Jean-Charles d'Espagne (fils de don Carlos) avec Marie [de] Modène; — de l'infant Henri d'Espagne (fils de l'infant don Francis[co)] avec dona Elena de Castella y Skelly Fernanda de Cardona; — de [...] Louise-Thérèse d'Espagne (fille de l'infant don Francisco) avec don J[...] Osorio de Moscovo y Carbajal, comte de Trastamara, duc de Sessa; — celui du prince Ferdinand de Modène avec l'archiduchesse Elisab[eth] d'Autriche. »

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAY[E]

Samedi 22 Janvier 1848. — (Représentation n° 91.)

LA REINE DE CHYPRE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St-Georges, musique de M. Halévy.

On commencera à 6 heures et demie.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 19 Janvier.

		Int.	18 janv.	ouvert.	[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	51 7/16	53 1/8	53[illegible]
	Dito dito	3	66	66 [illegible]	66[illegible]
	Dito en liquidation.	3	66	65 ½	65[illegible]
	Dito dito	4	84½	83 ½	83[illegible]
	Dito des Indes.	4	—	83 ½	83[illegible]
	Syndicat.	3½	—	—	—
	Dito	4½	—	—	—
	Société de Commerce.	4½	162½	161 ¾	161[illegible]
	Act. du Iac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 ½	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5		10[illegible]	
Russie	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito.	6			—
	Dito inscription 1831 & 1833	5		95 ½	—
	Emprunt de 1840	4		8[illegible]	
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4		8[illegible]	
Espagne	Passive				
	Dette différée à Paris				
	Deferred.				
	Ardoins	5	—	14⅝	14[illegible]
	Dito.	3	—	2[illegible]	—
	Coupons Ardoins		—	11[illegible]	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—		
	Dito métalliques	5	—	[illegible]	
	Dito dito	2½	—	—	
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—		
Pologne	Actions 1836				
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—		
	Id. Id. 1843.		—		
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—	

Bourse de Paris du 19 Janvier.

		Int.	cours 17 janv.	compt.	fin cour[s]
France	Cinq pour cent			115 70	115 [illegible]
	Trois pour cent			73 70	73 [illegible]
	» ...				[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—		
	Anc. différée		—		
	Nouv. dito		—		
	Passive				
Naples	Certificats Falconet		—		
Pays-Bas	Dette active	2½	—		—
Belgique	Dette active	5	—		—
	Dito	3	—		—
	Banque belge		—		—

Bourse d'Anvers du 19 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15, 15 ½ %. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». (Cours après Bourse, 2½ heures). Ardoins sans variat.

Bourse de Londres du 17 Janvier.

3 % Cons. 87 ½. — 2 ½ % Holl. 54 ½. — 4 % id. 86 ½. — Esp. 5 % 1[...] 19 ½. — 3 % 28 ½, 29 ½. — Portug. 4 % 25 ½, 26 ½.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, Spui, 75.